

Question écrite du 15 février 2006 de M. Mathias Buschbeck: «Parking et aménagements extérieurs de l'école et de la crèche des Ouches».

La rentrée des classes 2005-2006 a vu l'ouverture de la crèche et de l'école des Ouches. L'inauguration officielle par les autorités communales a, quant à elle, eu lieu le 15 novembre 2005. Une des particularités de cette école a été de ne pas créer de parking, afin de promouvoir les modes de transports doux dans cet établissement situé entre une zone piétonne et une zone de rencontre.

Malheureusement, un parking «dépose minute», totalement surdimensionné, a été aménagé dans le périmètre du bâtiment. Depuis l'ouverture de la crèche, l'accès à ce parking n'est absolument pas contrôlé et celui-ci est donc largement occupé par des véhicules qui n'ont rien à y faire. Tout cela sur le chemin d'une école située dans une zone de rencontre!

Inquiet de cette situation, le soussigné avait interpellé M. le maire Manuel Tornare, au cours de la séance du Conseil municipal du 29 novembre 2005 lors des questions orales, afin de savoir si cette situation allait perdurer. «Tout sera réglé en janvier, les aménagements seront alors terminés», avait-il été répondu. A ce jour, un portail a été installé. Constamment ouvert et n'ayant même pas de serrure(!), cet aménagement ne sert strictement à rien.

A cette problématique s'ajoute celle des espaces de jeux de l'école et de la crèche. En effet, aucun aménagement n'a été réalisé à ce jour et les écoliers, depuis la rentrée, n'ont aucune place de jeux et cela se ressent lors de chaque récréation.

Quant à la crèche, la situation n'est guère meilleure; actuellement, seuls une bande herbeuse et l'espace entre deux ailes du bâtiment permettent aux bambins de s'ébattre, excluant tout équipement de jeux extérieurs. Si cela est pour l'heure sans gravité, cela sera bien différent lors du retour des beaux jours et encore plus lors de l'ouverture complète de la crèche aux «moyens» et aux «grands».

Enfin, le grillage longeant la bande herbeuse a été implanté au milieu de la pente du talus, nécessitant des travaux urgents pour des questions évidentes de sécurité. Et tout cela à côté du parking «dépose minute»!

Les questions sont donc les suivantes:

1. Est-il prévu d'aménager un espace de jeux dans la cour de récréation de l'école? Et, si oui, dans quels délais?
2. Est-il prévu de déplacer rapidement le grillage entourant la crèche, avant le premier accident?
3. Si un réaménagement allant dans le sens de la question précédente devait être réalisé, pourrait-il prévoir également une réduction, voire la suppression du parking, afin d'agrandir l'espace extérieur de la crèche?
4. Si la suppression du parking n'était pas envisagée, quelles mesures sont-elles prévues pour en restreindre l'accès?